

## BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE DE CRETEIL

### FICHE SYNTHETIQUE DE PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

L'exécution du budget 2020 traduit les conséquences financières de la pandémie pour notre collectivité, qui a impacté l'équilibre budgétaire de l'exercice 2020 de 4M€. Le budget communal a en effet été pleinement mobilisé pour faire face aux conséquences sanitaires, sociales et économiques de la crise et pour accompagner les cristoliens.

L'exécution du budget principal de la commune, se traduit ainsi par la réalisation d'un montant de dépenses de 195 527 632,12 € contre 200 816 739,48 € en 2019 dont :

- 166 492 791,81 € en fonctionnement, contre 167 206 730,17 € en 2019,
- 29 034 840,31 € en investissement contre 33 610 009,31 € en 2019,

Le montant des recettes de l'année 2020 s'établit à 206 099 305,38 € contre 207 367 685,38 € en 2019, dont :

- 172 242 856,69 € en fonctionnement contre 177 191 691,42 € en 2019,
- 33 856 448,69 € en investissement contre 30 175 993,96 € en 2019.

Les dépenses réelles s'établissent à 162 236 065,46 €, soit un taux de réalisation de 97 % contre 160 035 405,98 €, en 2019 avec un taux de réalisation de 97,99 %.

Les recettes réelles d'un montant de 171 541 941,94 € représentent 101,56 % des prévisions budgétaires, contre 176 289 955,19 € en 2019, soit 104,54 % des prévisions budgétaires.

Le taux d'exécution des dépenses réelles directes d'équipement 2020 atteint 71,17 % des crédits autorisés, contre 74,43 % en 2019. En y intégrant les restes à réaliser qui s'élèvent à 4 697 639,45 € en 2020, il est porté à 95,60 % en 2020, contre 96,92 % en 2019.

A la clôture de l'exercice 2020, il a été constaté un excédent de fonctionnement de 11 771 859,00 € et un déficit d'investissement de 3 920 097,18 € après l'intégration des restes à réaliser (4 697 369,45 € de dépenses et 5 165 964,16 € de recettes).

## 1. La section de fonctionnement

### a) Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement se répartissent comme suit :

	CA 2019	CA 2020	Variation
Charges à caractère général	19 100 823,24 €	18 572 103,94 €	-2,77%
Charges de personnel	79 932 901,41 €	81 832 435,59 €	2,38%
Atténuations de produits	564 901,00 €	463 719,00 €	-17,91%
Autres charges de gestion courante	57 579 148,05 €	58 790 083,66 €	2,10%
Frais financiers	2 680 754,15 €	2 439 989,62 €	-8,98%
Charges exceptionnelles	176 878,13 €	137 733,65 €	-22,13%
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>160 035 405,98 €</b>	<b>162 236 065,46 €</b>	<b>1,38%</b>

La crise sanitaire a eu un double effet sur les charges à caractère général. Ainsi certains postes classiques de dépenses sont en baisse par rapport à 2019 (du fait de l'annulation des classes de découvertes, des séjours de vacances, de la moindre fréquentation du restaurant administratif sur l'alimentation, de l'impact de la fermeture des équipements pendant le confinement sur les dépenses de fluides, de l'impossibilité d'organiser certaines manifestations...). Par contre, la commune a engagé de nouvelles dépenses pour lutter contre la crise sanitaire pour un montant total de 1 150 018,29 € (achat de masques, gels hydro alcooliques, nettoyage des locaux...).

La baisse des charges à caractère général s'explique également sur des économies obtenues par des optimisations sur divers marchés ainsi que diverses consommations de fournitures.

En 2020, les dépenses de personnel augmentent de 2,38 % par rapport au réalisé 2019.

Cette évolution de la masse salariale résulte principalement du glissement vieillesse technicité, mais aussi de l'augmentation des cotisations patronales (Urssaf Transport) et du niveau du SMIC.

Les dépenses de masse salariale 2020 ont également été impactées par les conséquences de la pandémie. Ainsi, des agents ont été mobilisés pour exercer des missions en dehors de leurs horaires habituels. Les interventions ont notamment consisté en des régulations des files d'attente, la distribution de masques, ou des mobilisations dans le cadre des mesures de protection. Par ailleurs, la pandémie et les mesures d'isolement des agents souffrant de pathologie ont conduit la collectivité à être privée de la présence d'un certain nombre d'agents.

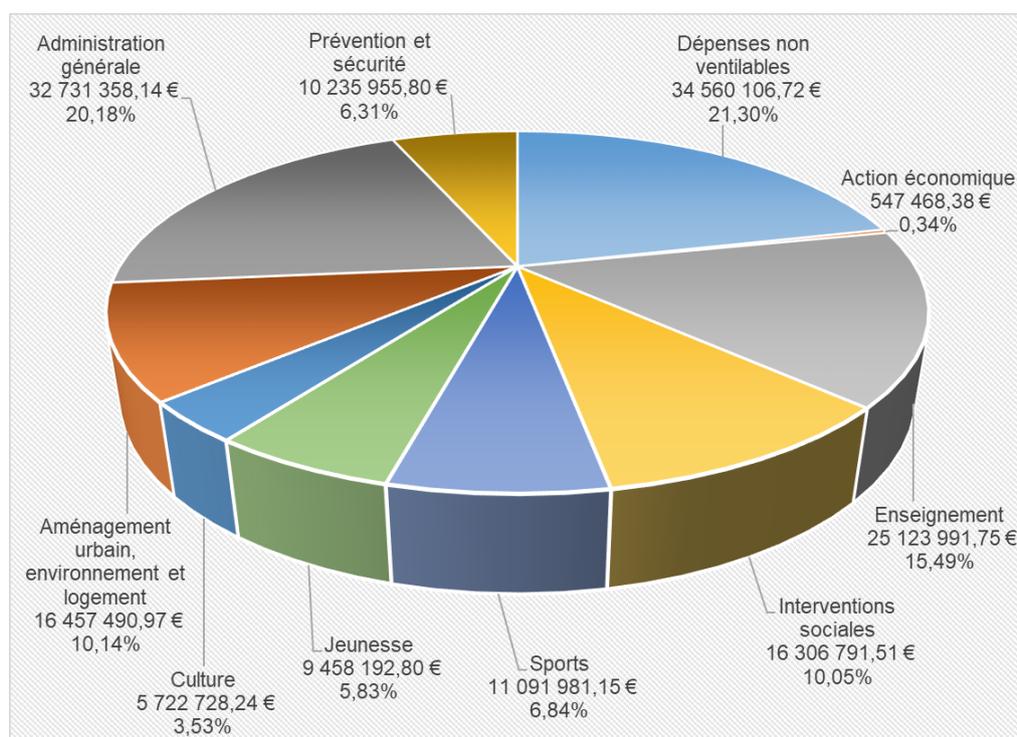
Elle a ainsi été conduite à renforcer provisoirement les équipes, notamment au sein des établissements scolaires.

L'exécution des dépenses de masse salariale 2020 intègre également la prise en charge de la prime accordée aux agents mobilisés pendant le premier confinement. (390 000 €)

La préservation du pouvoir d'achat s'est par ailleurs traduite par la poursuite de la mise en application des mesures dites « PPCR » (Parcours professionnels, carrières et rémunérations).

Enfin, dans le cadre de la politique de sécurisation des parcours professionnels, un plan d'intégration des animateurs contractuels a été mis en place. Il a concerné 10 agents en 2020.

#### Répartition des dépenses de fonctionnement réelles par secteur d'activité :



#### b) Les recettes de fonctionnement

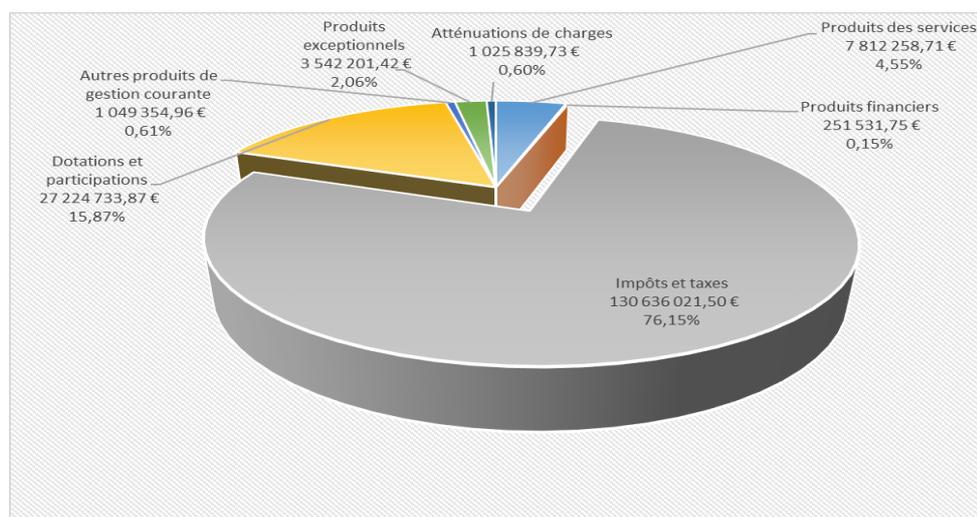
Elles atteignent 178 264 650,81 € en 2020, et comprennent les recettes réelles, d'ordre et le résultat reporté. Les recettes réelles d'un montant de 171 541 941,94 € représentent 101,56

% des prévisions budgétaires, contre 176 289 955,19 € en 2019, soit 104,54 % des prévisions budgétaires.

Les recettes réelles de fonctionnement sont composées essentiellement par :

- le produit de la fiscalité directe à hauteur de 83 083 800,00 euros ;
- l'attribution de compensation versée par la Métropole du Grand Paris pour 37 291 759 euros ;
- les dotations et participations à hauteur de 27 224 733,87 euros ;
- le produit de la fiscalité indirecte lié au Fonds de solidarité de la région Île de France (FSRIF) et à diverses taxes pour 5 108 822 euros ;
- les produits liés à l'activité des services et du domaine inscrits à hauteur de 7 812 258,71 euros.

### Répartition des recettes réelles de fonctionnement



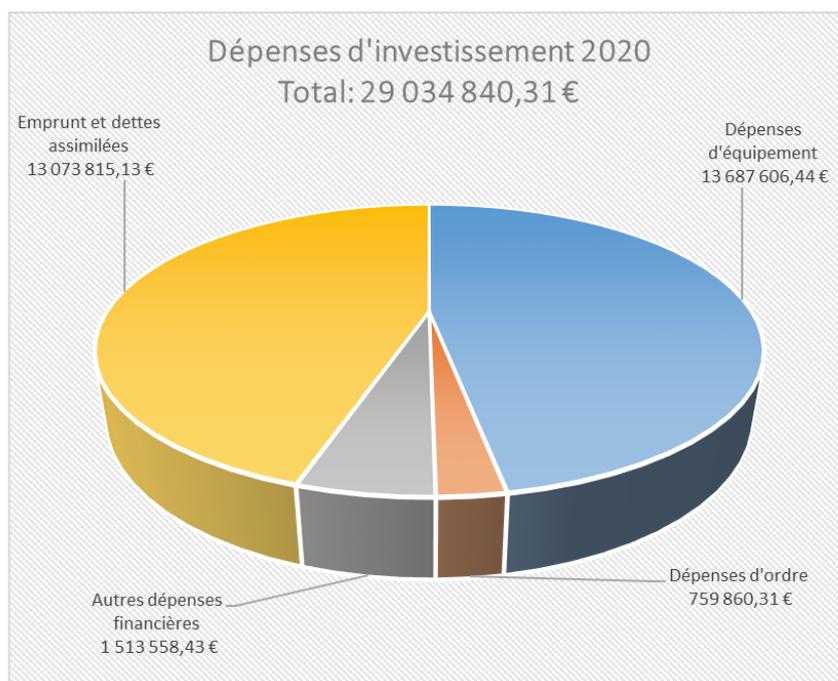
## 2. La section d'investissement

### a) Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement de l'exercice se sont élevées à 29 034 840,31 € auxquelles il convient d'ajouter 9 210 030,27 € au titre de la reprise du déficit de l'année 2019 et 4 697 639,45 € de dépenses prévues en 2020 et reportées en 2021 (restes à réaliser). Le taux

d'exécution des dépenses réelles directes d'équipement 2020 atteint 71,17 % des crédits autorisés, contre 74,43 % en 2019. En y intégrant les restes à réaliser qui s'élèvent à 4 697 639,45 € en 2020, il est porté à 95,60 % en 2020, contre 96,92 % en 2019.

### Répartition des dépenses d'Investissement



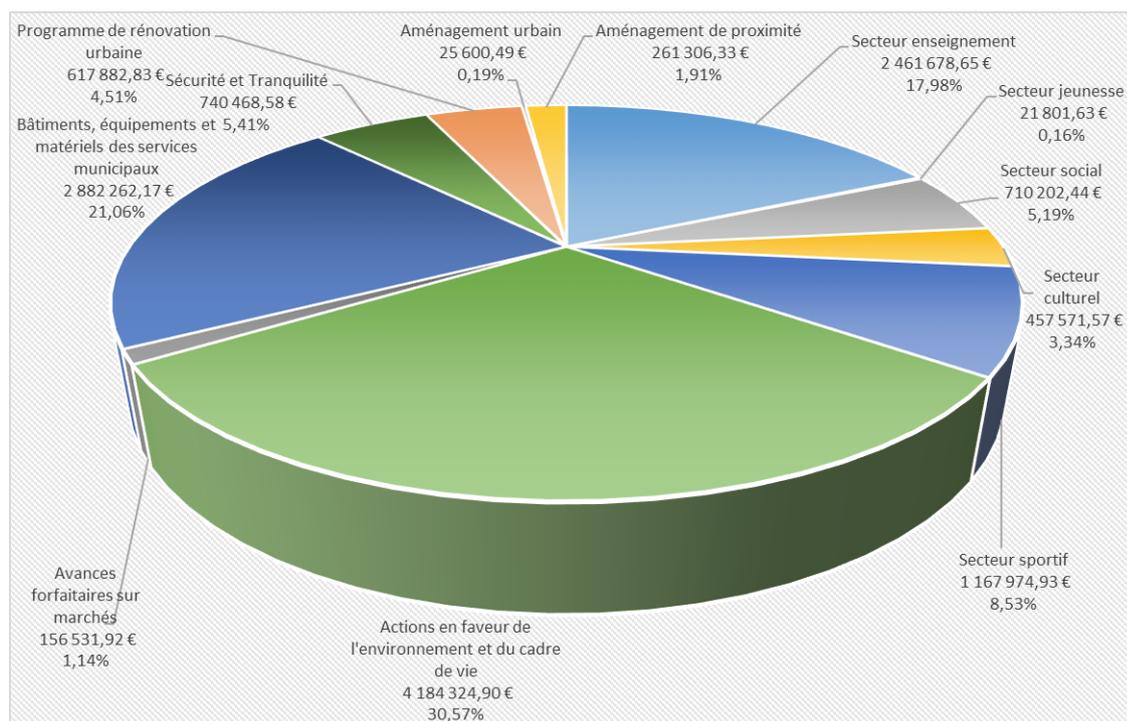
Si les conséquences économiques de la crise sanitaire ont impacté le rythme de certains projets d'investissement, l'année 2020 s'est néanmoins traduite par de nombreuses réalisations. La priorité a été donnée, comme annoncé, à la qualité et la durabilité du cadre de vie. C'est dans ce cadre qu'ont été menées des interventions soutenues sur les espaces verts et la voirie notamment (requalification de la Place Giraudoux). La politique volontariste de la municipalité en faveur du développement durable s'est traduite par la poursuite du programme d'économies d'énergie et de la rénovation thermique de plusieurs établissements scolaires (notamment les travaux pour la rénovation des façades de l'école du Jeu de Paume).

2020 a également vu se poursuivre les actions de transformation urbaine de la ville, notamment au travers des programmes de renouvellement urbain. D'une part, l'opération de rénovation urbaine du quartier des Bleuets a été finalisée, et d'autre part le projet du Mont-Mesly se poursuit avec l'étude relative au Carrefour éducatif, équipement structurant du futur quartier.

Le secteur de l'enseignement a bénéficié de 2,4 M€ et le secteur sportif de 1,1 M€ (travaux et équipements)

Les comités de quartier ont réalisé 261 306,33 € d'investissements.

### Répartition des dépenses d'équipement entre secteurs :



#### b) Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement réalisées sur l'exercice se sont élevées à 33 856 448,69 € en 2020 contre 30 175 993,96 € en 2019.

Les principales recettes d'investissement perçues en 2020 sont :

- les dotations et participations liées au Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) et à la taxe d'aménagement pour 2 635 140,43 euros ;
- les subventions d'investissement à hauteur de 2 185 670,99 € dont 300 000 € de la société SUEZ pour les travaux de confortement du canal et 279 054,88 euros de de l'Etat dans le cadre du programme territoire à énergie positive pour une croissance verte pour les travaux de remplacement des menuiseries de l'école élémentaire Félix Eboué et 300 000 € de la société SUEZ pour les travaux de confortement du canal ;
- l'excédent de fonctionnement capitalisé à hauteur de 12 712 433,77 €;
- le recours à l'emprunt à hauteur de 11 940 000 €;

- les recettes d'ordre pour 4 315 671,91 € dont 7 171 324,19 € d'amortissement des immobilisations.

### 3. le résultat de l'exercice

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou Excédents
Opérations de l'exercice	166 492 791,81	172 242 856,69	29 034 840,31	33 856 448,69	195 527 632,12	206 099 305,38
Résultat 2020		5 750 064,88		4 821 608,38		10 571 673,26
Résultat antérieur reporté		6 021 794,12	9 210 030,27		3 188 236,15	
Résultat de clôture 2020		11 771 859,00	4 388 421,89			7 383 437,11
Restes à Réaliser			4 697 639,45	5 165 964,16		468 324,71
Résultat 2020		11 771 859,00	3 920 097,18			7 851 761,82

L'excédent de fonctionnement pour 2020 s'élève à 11 771 859,00 €.

Il est affecté comme suit :

- 3 920 097,18 € en autofinancement de la section d'investissement pour 2021 (nature 1068),
- 7 851 761, 82 € à la section de fonctionnement pour 2021, au compte résultat de fonctionnement reporté (R002).